



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Vitor Pinhal.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023
4. Préavis municipal N° 34/2024 relatif au fractionnement de la parcelle communale no. 1757 et de sa vente en vue de la réalisation d'un projet de transformation incluant la création de 3 appartements et des places de parc s'y rapportant.
5. Préavis municipal No 35/2024 relatif à la création d'une place de jeu scolaire et municipale.
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers



Le Vice-président, Monsieur Vitor Pinhal, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, le Secrétaire municipal, Monsieur Paolo Migliorini et le public.



Conseil Communal
CONCISE

1. Appel

Présidence : 1
Présents : 30

Excusés : 3 (Madame Carole Grossrieder, Messieurs Philippe Dyens et Roland Promm)
Absents : Monsieur Stéphane Paris

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

En absence de remarques, Monsieur Pinhal soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 0 Abstention : 0

3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023

Monsieur Pinhal, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Pinhal soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 11 décembre 2023.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 0 Abstention : 0

4. Préavis municipal N° 34/2024 relatif au fractionnement de la parcelle communale no. 1757 et de sa vente en vue de la réalisation d'un projet de transformation incluant la création de 3 appartements et des places de parc s'y rapportant

Monsieur Pinhal donne la parole à la Commission ad hoc. Le rapporteur, Monsieur Joël Jeanneret, lit le rapport.

Conclusion :

La Commission nous recommande de ne pas accepter le présent préavis, soit :

Article premier : d'autoriser la Municipalité le fractionnement et la vente de la parcelle no. 1757 à M. Thierry de Pourtalès au prix et aux conditions exposées ci-avant.

Monsieur Pinhal remercie le rapporteur de la Commission ad hoc et donne la parole à la Commission des Finances. Monsieur Christophe Kipfer, rapporteur, lit le rapport.

En conclusion, la Commission nous recommande d'approuver le préavis tel que présenté.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Pinhal remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Thierry Humblet trouve le prix de vente trop bon marché.

Monsieur David Matthey réagit en répondant que l'objet n'est pas constructible.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, précise que le bâtiment est classé sous la note 2. Ceci implique qu'il n'y a aucune possibilité d'agrandissement sur cette place. Elle ne peut être utilisée que comme place de parc.

Le terrain agricole représente 295 mètres carrés. A l'époque, le prix était de CHF 8,- le mètre carré. Un bon prix pour du terrain agricole. Il s'agit de toute la bande devant la maison.

Pour l'instant, l'entretien de cette bande est assuré par la Commune, notamment par les employés communaux.

L'acquéreur ne peut rien faire sur cette bande et certainement pas y faire des places de parc, puisque la largeur n'est pas suffisante. Il ne peut que l'entretenir.

L'aire de jeux et de verdure de 160 mètres carrés a été comptée à CHF 100,- le mètre carré, ce qui représente CHF 16'000,-.

Le terrain parking est de 178 mètres carrés au prix de CHF 740,- le mètre carré.

Monsieur Jäggi trouve que Monsieur Thierry de Pourtalès s'est déjà donné beaucoup de peine pour faire la première partie du bâtiment et que son projet pour la deuxième partie est magnifique. Il espère que la vente sera acceptée par le Conseil communal et est convaincu que le prix est juste.

Monsieur Michaël Hottinger demande si l'aménagement de places de parc est indispensable.

Monsieur Claude Jäggi répond que selon son projet avec la création de 3 appartements de haut standing, l'acquéreur a besoin de ce terrain pour faire des places de parc. Autrement, le projet ne se réalisera pas.

Monsieur Christophe Kipfer nous rappelle que la Commune loue des places de parc à CHF 50,- par mois et que pas toutes les places sont louées. Le calcul de CHF 80,- ou CHF 100,- pour une place de parc, certes liée à un appartement de haut standing, ne lui semble pas très réaliste.

Madame Réjane Favre aimerait savoir si d'autres toilettes publiques ont été prévues.

Monsieur Claude Jäggi dit que pendant la belle saison, une remorque avec des toilettes sera mise à disposition à peu près à l'endroit où se trouvent les poubelles sur la plage. Il s'agit d'un essai qui sera éventuellement suivi d'un projet plus durable. Ces toilettes représentent environ CHF 600,- par mois avec l'entretien.

Madame Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi demande si l'utilisation de toilettes sèches a été envisagée.

Monsieur Claude Jäggi avoue ne pas y avoir pensé mais prend note.

Il n'y a plus de questions, ni remarques.

Le Vice-président soumet au vote le préavis municipal 34/2024, soit de décider :



Conseil Communal
CONCISE

Article premier : d'autoriser la Municipalité le fractionnement et la vente de la parcelle no. 1757 à M. Thierry de Pourtalès au prix et aux conditions exposées ci-dessous.

- Prix de vente : CHF 150'000,-.
- Les frais relatifs au fractionnement de la parcelle (géomètre, Registre foncier) sont à la charge de l'acquéreur.
- Engagement de réaliser le projet dans un délai de 5 ans suivant l'acquisition.
- Respect des normes architecturales conformément à la législation cantonale et communale en vigueur, incluant l'utilisation de matériaux et techniques spécifiques pour préserver l'intégrité architecturale et historique du bâtiment.
- Les frais relatifs au démontage du local dépôt de l'USL et des WC sont à la charge de la Commune.
- Le démontage du local intervient une fois le permis de construire délivré.
- La remise en état du sol situé sous le bâtiment, le local USL, est à la charge de l'acquéreur.

Résultat du vote : Oui : 20 Non : 7 Abstention : 3

5. Préavis municipal No 35/2024 relatif à la création d'une place de jeu scolaire et municipale

Le Municipal responsable, Monsieur David Romero, distribue un plan.

Le Vice-président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission ad hoc. La rapporteure, Madame Carole Grossrieder, étant absente, Monsieur Bardyn, lit le rapport.

En conclusion, la Commission recommande d'accepter le préavis 35/2024 relatif à la création d'une place de jeu scolaire et municipale tel que présenté.

Monsieur Pinhal remercie Monsieur Bardyn de la Commission ad hoc et donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Quentin Frick, lit le rapport.

En conclusion, malgré une très grande réticence à participer à un système verrouillé par une seule entreprise, la Commission nous recommande d'approuver le préavis présenté afin de ne pas priver les enfants d'activités réclamées par les 74 dessins joints au préavis.

Monsieur Pinhal remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Thierry Humblet indique que la Commune possède déjà une place de jeu, près du port. Vu le prix de l'objet présenté, il propose d'investir plutôt dans la place de jeu existante et de l'améliorer.

Il pense aussi que les mamans qui viennent avec des poussettes, n'ont pas forcément envie de subir la récréation. Une place de jeu pour tout le monde et pas seulement pour l'école, lui semble plus appropriée.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Christophe Mayor évoque aussi le prix exagéré de la place de jeu proposé et dit que Concise n'a pas que des petits enfants. Il y a des jeunes adolescents qui ne participent pas aux jeux des petits. Il trouve le projet trop scolaire et pense qu'un aménagement du terrain de football serait plus profitable pour la population. Une sorte d'espace communautaire.

Faire une place de jeu dans le même style que celle en bas du village lui semble du gaspillage à moins de trouver d'autres subventions comme de la part de l'ASIGE.

Monsieur David Romero réagit sur les différentes remarques.

- Il confirme que la place de jeu est effectivement plutôt destinée à des enfants en bas âge, de 1 an jusqu'à 10 ans, mais, il estime que les jeunes aiment se réunir dans les places de jeu parce qu'ils ont besoin d'un endroit de rencontre.
- Il révèle que le projet d'aujourd'hui est aussi le début d'un prochain grand projet global, presque terminé et dont nous serons informés en temps voulu mais pour lequel il a déjà distribué le plan au début de la présentation du préavis actuel.
- Au niveau des subventions, l'Etat prévoit une subvention de 25% pour les places de workout, autrement dit, les engins de sport d'extérieur. Pour le scolaire, c'est injustifiable auprès de l'ASIGE et Monsieur Romero a pour but d'obtenir une participation financière partielle, de préférence complète, de l'ASIGE pour cette place de jeu. Malheureusement, à l'heure actuelle, l'ASIGE ne donne rien.
Pour une aide financière de la part de La Fondation de Roger Federer, notre Commune est malheureusement trop riche.
Concernant la deuxième partie du projet global, il y aurait des possibilités de subvention en créant une association. Le sujet est à l'étude.
- A propos du prix, Monsieur David Romero énumère différentes Communes vaudoises qui ont aménagé leur place de jeu et à quel coût. Il constate que Concise a fait de grands efforts et a choisi du matériel de très bonne qualité. Le projet a été très bien réfléchi et élaboré au sein d'un groupe de travail composé de parents, d'enseignants, de Municipaux, de membres du Conseil communal et de représentants de la population de Concise. Le travail s'inscrit aussi dans le projet global et a pris en considération l'ensemble de la population jeune et moins jeune à se rencontrer et tisser des liens.

Monsieur Matthieu Demierre demande combien d'enfants fréquentent l'école à Concise.

Monsieur David Romero répond qu'il y a 8 classes à 20 élèves. Il y a donc une capacité de 160 élèves et actuellement, il y en a un peu plus que 120.

Monsieur Thierry Humblet revient sur le lieu. Il se demande s'il ne faut pas remettre l'aménagement prévu maintenant à un peu plus tard en attendant le projet global. Ceci pour avoir un peu plus de recul et commencer, par exemple, avec la Grande Salle. De toute façon, une place de jeu existe déjà au bord du lac et l'endroit est très beau.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero dit qu'en regardant les communes aux alentours, pour ne pas nommer Champagne, ils ont plusieurs places de jeu. Pourquoi il faut tout centrer au bord du lac à Concise ? Il faudrait mieux répartir les places de jeu dans le village, pour apporter un peu de vie dans les espaces de tout le village.



Conseil Communal
CONCISE

L'école est un endroit très important et nous ne pouvons pas systématiquement prévoir une pause supplémentaire pour la récréation afin de permettre aux enfants de profiter d'une place de jeu qui est située au bord du lac. Il leur faut une place de jeu à l'école parce qu'ils doivent rester à l'école.

Monsieur David Romero précise que la place de jeu n'est pas uniquement réservée à l'école. Mais, effectivement, la récréation des enfants ne sera pas déplacée au bord du lac. Des pauses d'une heure n'ont pas de sens.

Pour lui, une deuxième place de jeu est justifiée pour plusieurs raisons. Il y a plus de place en haut et pas assez au bord du lac. Les gens qui aiment s'étaler sur leur serviette de bain n'ont pas forcément envie de voir une place de jeu prendre leur espace. En haut, il est vrai, il n'y a pas le lac mais nous y avons la forêt, des biotopes et un petit ruisseau. Le potentiel y est énorme.

Monsieur Christophe Mayor maintient sa position. Il préfère attendre et faire les aménagements prévus dans le cadre du grand projet global en une seule fois, de sorte que nous pouvons utiliser le budget actuel pour autre chose.

Monsieur David Romero souligne que le groupe de travail a considéré l'ensemble de l'espace. Beaucoup de remarques entendues ce soir ont déjà été pensées. Malheureusement, le reste du projet ne peut pas encore être présenté. Il est dépendant du résultat du vote concernant la place de jeu scolaire et municipale, qui vise du rendement. Un maximum d'enfants devrait pouvoir aller sur chaque espace de jeu et actuellement, il n'y a qu'une balançoire pour 120 enfants.

Madame Olivia Croci comprend bien l'approche actuelle de la Municipalité et est même d'accord mais est d'avis qu'il serait intéressant de dévoiler le projet global pour avancer.

Madame Réjane Favre résume pour sa part qu'il s'agit aujourd'hui d'une partie d'un grand lot et que les frais vont être fractionnés en agissant ainsi. Pour elle, c'est assez juste de commencer par un bout et de voir par la suite. Elle rejoint l'idée d'avoir deux places de jeu, considérant que le village de Concise est étiré en longueur jusqu'à la montagne. Nous ne devons pas tout concentrer en bas. A l'époque, il y avait une place de jeu dans la forêt. Pourquoi ne pas recommencer ?

Monsieur David Fasola a de la peine à comprendre l'approche. Nous parlons d'un projet évolutif qui nécessite un gros investissement pour commencer (CHF 100'000,-) sans savoir ce qui va suivre comme frais pour le reste du projet. Dans ce contexte, il trouve compliqué de valider le préavis actuel. Il rappelle que la rénovation de la Grande Salle sera aussi très coûteuse.

Monsieur David Romero avoue que le projet lui tient à cœur et s'excuse d'être émotif dans ses réactions. Il avait le projet en tête depuis son premier jour à la Municipalité. Le projet est vraiment bien pensé en tenant compte du ludique et du culturel, proche de la nature. Il éclairci les préoccupations financières du projet en expliquant qu'il est à la carte. En plus, en repoussant la décision dans le temps, le budget va augmenter.

Madame Yanick Martinez trouve la situation pas claire. Elle comprend la nécessité d'avoir des infrastructures pour les enfants, les adolescents et d'autres personnes mais considère regrettable le manque d'une vision plus globale.

Monsieur David Romero suggère de se dire qu'il n'y aura pas de suite et que les enfants ont perdu leur ancienne place de jeu. La situation sera plus simple.



Conseil Communal
CONCISE

Madame Christelle Gavillet-Borioli dit qu'elle faisait partie du groupe de réflexion et que ce groupe s'est réuni à maintes reprises.
Elle regrette qu'actuellement, à l'école, les enfants n'ont rien pour jouer à l'extérieur.
Le montant pour y remédier est certes important mais le projet est très profitable pour tout le village.

Il n'y a plus de questions, ni remarques.

Le Vice-président soumet au vote le préavis municipal 35-2024, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à créer une nouvelle aire de jeux.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 99'500. – TTC pour réaliser ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds affecté Tourisme (n° 280016 au passif du bilan) à hauteur de CHF 50'000.- comme amortissement sur l'année qui suit la fin des travaux. Le solde, soit CHF 49'500.-, sera amorti sur 10 ans dès la 2ème année qui suit la fin des travaux, et représentera un montant annuel de CHF 4'950.-. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 2'000.- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 3

6. Communications de la Municipalité

- Tout d'abord, le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, dit qu'il a une pensée pour Madame Roseline Hirt, décédée mardi passé, le 12 mars 2024. Il rappelle qu'elle était la fille de Monsieur James Vautravers, employé communal et Crieur public. La cloche du Conseil, ici présente, était celle qu'il employait pour annoncer les décisions communales dans les rues du village.
Madame Hirt a été membre active du Conseil pendant plusieurs années, membre du Comité du Musée de Concise et rédactrice du deuxième ouvrage de *Brève Histoire de Concise*. Ce soir, la chaise qu'elle occupait dans le public, est restée vide.
Monsieur Jäggi, exprime toute sa sympathie à son mari, Bernard, ainsi qu'à toute sa famille.



Conseil Communal CONCISE

- Monsieur Jäggi et la Municipalité annoncent le départ du Secrétaire communal :
« Après 8 années de bons et loyaux services, Monsieur Paolo Migliorini nous quitte pour une commune du littoral neuchâtelois. Nous ne pouvons que regretter son travail irréprochable, sa bonne humeur, la bonne ambiance avec ses collègues du bureau et avec la Municipalité et surtout son humour.
Nous avons participé à sa formation et la commune qui l'a engagé a senti là, un très bon élément. Ils ont quand même eu quelques remords et ont gentiment proposé de participer à ses frais d'études.
Merci aussi, Paolo, pour l'aide apportée à la recherche de ton remplaçant.
Nous ne pouvons que te souhaiter un bel avenir professionnel et familial dans cette nouvelle fonction.
Merci Paolo ! »

Applaudissement de l'assemblée.

- Monsieur David Romero remercie infiniment le Conseil d'avoir accepté « son » préavis qui était vraiment très important pour lui. Il s'excuse encore une fois d'avoir été si émotionnel lors du débat.

7. Propositions individuelles et divers

Monsieur Jean-Gabriel Torres, en allant à la déchetterie de Champagne, avait remarqué un petit papier surprenant concernant le plastique. Il était écrit que les plastiques mous et durs étaient acceptés. Sans surprise. Mais, tous les emballages en plastique qui rentrent dans un sac blanc (17, 35 et 110 litres) étaient refusés ! Que se passe-t-il avec le tri de nos déchets ? Nous devons remettre nos plastiques à la poubelle ?

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens explique qu'au niveau suisse, c'est la récolte des plastiques propres. Au niveau du canton, cette règle n'est pas encore en fonction. Dans l'intermédiaire, la déchetterie de Champagne veut supprimer la benne à plastiques. Malheureusement, nous ne sommes que des clients et nous n'avons rien à dire. L'idée est de mettre tout le plastique dans un sac blanc taxé.

Du temps de la déchetterie à la Poissine, plusieurs conseillères et conseillers se rappellent d'un tri plus spécifique des plastiques. Il y avait différentes bennes pour les plastiques différents.

Monsieur Jean-Paul Bardyn en conclut que le plastique dans les sacs poubelles partira à l'incinération.

Monsieur Samuel Dyens dit que la benne à plastiques part aussi à l'incinération.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero a l'espoir que nos taxes déchets vont diminuer avec cette nouvelle obligation.

Monsieur Samuel Dyens répond que, pour le moment, la Commune de Concise n'a reçu aucune information officielle de la part de la Commune de Champagne.
Ses informations viennent de l'organe de la redevance des sacs taxés. En temps voulu, il y aura un tout ménage.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Jean-Gabriel Torres se demande s'il y a des contrôles des poubelles publiques et les bennes. L'autre jour, la poubelle publique près de chez lui, était remplie de cannettes. Existe-t-il des dénonciations en cas d'abus ?

Monsieur Samuel Dyens dit que oui. Il y a un contrôle qui se fait dans chaque commune tous les quatre mois. C'est le contrôle officiel de *l'organe de la redevance des sacs taxés*.

Hilarité dans l'assemblée.

Monsieur Samuel Dyens précise que la Commune de Concise a le devoir de contrôler le taux de fraude. C'est l'employé communal qui s'en charge. Le taux de fraude tolère un maximum de 3% d'abus, sinon la Commune est pénalisée sur la redevance des sacs taxés. Ce n'est plus la Commune de Concise qui encaisse la redevance de ces sacs blancs mais Champagne.

Madame Olivia Croci dit que tri des déchets n'est pas encore complètement sous contrôle. Nous n'avons actuellement pas la capacité technologique de tout recycler. A part le PET, le verre et le bois, une bonne partie des déchets triés sont regroupés pour être incinérés. Selon ses dires, c'est pour nous habituer au tri que certaines choses ont été mises en place, en attendant la possibilité technologique de faire un recyclage.

Le Vice-président, Monsieur Vitor Pinhal, demande s'il y a des rapports de délégués du législatif aux assemblées diverses qui doivent être présentés (ASIGE, ACRG ou ORPC). La réponse est négative.

Monsieur Daniel Alessandro a vu récemment une mise à l'enquête pour le collège de Champagne. Le budget est estimé à 44 millions, dont 85%, soit 35 millions, sont à charge des associations intercommunales. Avons-nous quelque chose à dire pour que nos délégués puissent transmettre notre position là-dessus ? La situation lui semble disproportionnée par rapport aux besoins de la région. Il ne trouve pas normal que notre commune doive financer les ambitions de Champagne.

Monsieur David Romero dit qu'il fait parti du comité directeur de l'ASIGE et qu'actuellement une certaine pression est exercée sur Champagne pour réduire le coût de son projet. Il affirme que l'avis des délégués est pris en considération puisqu'ils votent. Monsieur Romero encourage donc les intéressés d'organiser une réunion, avant la prochaine assemblée générale de l'ASIGE, pour mieux connaître les préavis à ce sujet et pour pouvoir donner des indications à nos délégués.

Madame Leena Fasola revient sur la séance participative organisée le 20 février dernier, dans le cadre du PECC. Elle remercie le bureau des ingénieurs CSD et regrette qu'il n'y eût pas plus de participants. Elle a beaucoup apprécié les ateliers et les échanges et incite la population à participer à d'éventuelles prochaines séances.

Madame Olivia Croci aborde à nouveau la question de la Route de Provence ; notamment les problèmes concernant la sécurité et la vitesse. Depuis le préavis des totems, elle a l'impression que le sujet n'a plus été développé. Le trottoir roulant ne s'avère pas être une solution concluante. Ailleurs dans le village, le manque de passages piétons est vraiment problématique.



Conseil Communal
CONCISE

Madame Christel Jaquet, Municipale responsable, répond qu'une étude est en cours et que le Conseil sera bientôt impliqué. Concernant la Route de Provence, un radar pédagogique a été installé. C'est une première étape de sensibilisation et elle travaille sur d'autres solutions.

Madame Olivia Croci aimerait connaître une date.

Madame Christel Jaquet ne peut encore rien promettre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :12.

Prochaines séances :

- les lundis 17 juin, 30 septembre et 9 décembre 2024.

Le Vice-Président

Vitor Pinhal



La Secrétaire

Marleen Colin